



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquante-troisième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

Rome (Italie), 20-24 octobre 2025

**FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DES
INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS RESPONSABLES AU
SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION –
PROJET DE CONCLUSIONS**

1. Le Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ci-après, «le Forum de haut niveau») s'appuie sur les résultats issus des manifestations qui ont eu lieu en amont de la session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en 2025, notamment la 4^e Conférence des Nations unies sur le financement du développement, à Séville, y compris son processus préparatoire, et le 2^e Bilan après le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires à Addis-Abeba, ainsi que le Dialogue du CSA sur la gouvernance collaborative en faveur du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les activités liées à des initiatives pertinentes telles que l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté. Le Forum sera ouvert par la Présidente du CSA. S'ensuivront deux tables rondes.
2. La première table ronde, qui porte sur les résultats obtenus en 2025 en matière d'investissements responsables et de financements en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les étapes à venir et le rôle du CSA, est composé des personnes suivantes:
 - [...]
 - [...]
 - [...]
3. La seconde table ronde porte sur les principaux défis, les solutions et les politiques en faveur des investissements et des financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et est composée de:

- [...]
- [...]
- [...]

4. Le Comité:

- a) se félicite du Forum de haut niveau, qui permet de rassembler un large éventail de parties prenantes afin d'examiner les défis et les possibilités liés à la mobilisation de ressources financières suffisantes et adéquates¹ aux fins de la réalisation des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, de proposer des solutions et de favoriser la collaboration en vue d'améliorer et d'accroître les investissements responsables visant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- b) prend note de la présentation générale figurant dans le document CFS 2025/53/Inf.20, intitulé «Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition»;
- c) prend note de la présentation des résultats issus du Dialogue du CSA sur la gouvernance collaborative en faveur du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui s'est tenu le 15 avril, de la 4^e Conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville du 30 juin au 3 juillet 2025, ainsi que du 2^e Bilan après le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 27 au 29 juillet, et souligne l'importance de donner suite à ces résultats en vue de mettre en œuvre les mesures convenues;
- d) souligne le rôle joué par le secteur public dans le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment par la réaffectation des dépenses nationales, la création d'environnements favorables à la promotion d'investissements responsables et l'amélioration de l'accès au financement, ainsi que l'alignement des politiques de financement public sur les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs de politique liés au climat et à l'environnement;
- e) encourage le secteur privé à investir de manière responsable dans les systèmes agroalimentaires, notamment dans les pays en développement, en adoptant une approche stratégique à long terme, et insiste sur la nécessité de mettre en place un environnement politique propice aux investissements responsables du secteur privé dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, ainsi que sur le rôle que les investissements publics peuvent jouer pour ce qui est de promouvoir des investissements privés responsables et d'en réduire les risques;
- f) encourage un financement efficace, innovant, durable et conforme aux politiques et programmes et aux cadres réglementaires nationaux, notamment pour les pays en développement, le but étant d'encourager les investissements dans les systèmes alimentaires et de soutenir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- g) souligne l'importance cruciale de la mobilisation de ressources en faveur d'investissements responsables et de l'accès à ces ressources pour les acteurs des systèmes alimentaires, en

¹ Mesurer le déficit de financement dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition est un exercice complexe qui se heurte à des défis de nature et d'ampleur diverses. On ne peut proposer qu'une estimation du déficit de financement lié à la sécurité alimentaire et à la nutrition, sachant que celle-ci variera en fonction: i) de la portée des objectifs; ii) de l'entité qui évalue le déficit; iii) de l'évaluation nationale, régionale ou internationale; iv) des méthodes utilisées; et v) du coût des interventions chiffrées, qui peuvent aller d'éviter ou réduire la faim existante jusqu'à permettre aux systèmes alimentaires d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, aujourd'hui et demain. La «Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (CFS 2025/53/Inf.20) indique que, dans les études publiées, les estimations relatives au déficit de financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition oscillent entre 7 et 1 338 milliards d'USD par an.

particulier les petits producteurs, les agriculteurs familiaux et les petites et moyennes entreprises, notamment au moyen du secteur privé, à la lumière des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, et insiste sur la nécessité de les soutenir au moyen de ressources et de politiques publiques propices qui garantissent des prix équitables pour leurs produits et l'accès au crédit à des taux raisonnables;

- h) souligne que les banques multilatérales de développement contribuent à favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes, à promouvoir l'accès au financement, à mettre au point des mécanismes de financement novateurs et efficaces et à soutenir les partenariats public-privé, tout en respectant et en soutenant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- i) encourage toutes les parties prenantes à utiliser les produits pertinents du CSA relatifs aux politiques, notamment les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les recommandations de politique générale du CSA sur l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, car ils permettent de créer des environnements propices à des investissements responsables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de promouvoir l'accès aux ressources financières et la mobilisation de celles-ci, dans l'optique de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- j) réaffirme la nécessité d'aider les pays en développement à parvenir à un endettement supportable à long terme, grâce à des politiques coordonnées visant à favoriser le financement, l'allégement, la restructuration et une gestion saine de la dette, selon le cas, afin d'éradiquer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition;
- k) prend note des commentaires suivants, formulés en séance plénière:
 - i. [...]
 - ii. [...]